

Élections internes CA nationale Secrétariat de catégorie CA académique Bureau départemental Du 13 mai au 4 juin 2024

Du **13 mai au 4 juin**, les syndiqué·es du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, élisent celles et ceux qui, pour les trois années à venir, assureront la direction aux niveaux national, académique et départemental. Ces élections sont un moment important de notre vie démocratique.

Il s'agit de permettre à chaque adhérent·e d'exprimer par son vote son choix d'orientation pour le SNES-FSU.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, est chargée de les mettre en œuvre les mandats de congrès et de prendre à cet effet toute décision nécessaire. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés.

La CAA (commission administrative académique), instance délibérative académique du syndicat entre deux congrès, compte 45 élue·s titulaires et 45 suppléant·es, incluant les secrétaires des S2 issu·es des bureaux départementaux élu·es lors du même scrutin. Le SNES-FSU, au niveau académique et départemental, se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses utiles à toutes et à tous.

Réunie au moins cinq fois par an, la CAA prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés. Chaque année, à la rentrée (et en fonction de l'actualité), la CAA élargie aux secrétaires académiques de S1 permet un débat plus large.

Responsables de S1, vous trouverez dans cet envoi l'ensemble du matériel de vote à utiliser :

- une liste des syndiqué·es enregistré·es ce jour au S3,
- un P.V. de dépouillement à reproduire,
- un bulletin de vote à reproduire,
- une liste d'émargement.

Vous recevrez sur la liste de diffusion des S1 ce matériel et les liens vers les publications et liste des adhérent·es.

Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent au niveau national : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; Émancipation) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre.

Au niveau académique, deux listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et la liste École Émancipée.

Ce droit des syndiqué·es de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES-FSU. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

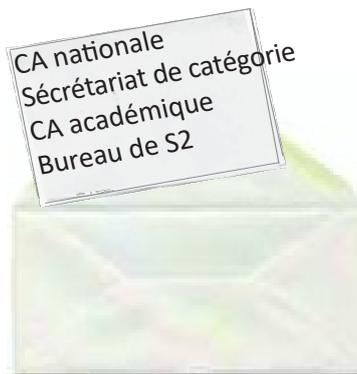
Un scrutin transparent

La commission académique de dépouillement collationne les résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. Une commission nationale recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux ensuite validés par la CAN. Les résultats sont publiés en ligne et mis à disposition de tout·e syndiqué·e qui en fait la demande.

Après les votes des rapports d'activité et financier, les élections de la CA académique et des bureaux départementaux, nous devons tout mettre en œuvre pour que la participation soit massive.

MODALITÉS DE VOTE

1. Mettre le bulletin portant les 4 votes émis dans la 1^{ère} enveloppe vierge et non cachetée.



CA nationale
Secrétariat de catégorie
CA académique
Bureau de S2

2. Glisser la 1^{ère} enveloppe non cachetée dans la 2^{nde} et sceller cette dernière.



3. Compléter et signer la 2^{nde} enveloppe, sans oublier la feuille d'émargement.



1. Les dates du scrutin sont impératives : du 13 mai au 4 juin inclus, aussi bien pour l'ouverture que pour la clôture. Exceptionnellement, le scrutin peut être clos lorsque tous les syndiqué-es du S1 ont voté.

2. Peuvent prendre part au vote tous les syndiqué-es à jour de leur cotisation au moment du vote (voir liste jointe).

Cependant l'adhésion peut être acquittée ou régularisée au moment du vote auprès du trésorier du S1.

3. La totalité des cotisations versées doit parvenir au S3 au plus tard en même temps que le PV de dépouillement et la liste d'émargement, sous peine d'annulation des votes du S1.

4. Chaque syndiqué-e émet 4 votes distincts sur son bulletin.

Il doit le faire clairement en se conformant aux indications données sur le bulletin de vote. Le vote s'effectue sous double enveloppe :

- une 1^{ère} enveloppe, vierge et non cachetée, contenant le bulletin
- une 2^{nde} enveloppe cachetée contenant la précédente et portant lisiblement le nom, la catégorie et la signature du ou de la syndiqué-e. Chaque votant doit en outre signer la feuille d'émargement, qui peut être corrigée par le S1 si nécessaire.

5. Les collègues absent-es de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par correspondance sous double enveloppe. Leur vote doit parvenir au S1 avant la clôture du scrutin. Sur la feuille d'émargement leur signature est remplacée par la mention « vote par correspondance ». Dans ce cas, au dépouillement, joindre au PV l'enveloppe extérieure décachetée et signée par le votant.

6. Dès la fin du scrutin, le dépouillement est organisé, de manière aussi pluraliste que possible, par chaque S1 qui est habilité à décider de la validité ou de l'éventuelle nullité des bulletins. Seuls les litiges au sein des S1 seront soumis à la commission académique de dépouillement.

Attention !

- **nombre de votant-es** = nombre de participants effectifs au vote = nombre de signatures à l'émargement

- **nombre d'exprimé-es** = différence entre le nombre de votants et le nombre votes nuls ou blancs.

Pour parvenir au S3 avant la commission académique, pour enregistrement, les PV de dépouillement et les listes d'émargement doivent être immédiatement transmis par mél (grenoble@snes.edu) ou par courrier (SNES-FSU, 6 avenue Marie Reynoard, 38100 Grenoble).

N.B. Les TZR, MA, contractuels, AED, MISE, AVS, peuvent voter dans l'établissement où elles ou ils se trouvent. Si leur cotisation n'a pas été versée dans l'établissement de vote, **ne pas dépouiller ces votes mais adresser au S3 les enveloppes signées non décachetées, jointes au PV, et indiquer sur la feuille d'émargement l'établissement de cotisation.**

La même procédure peut être utilisée si le nombre de syndiqué-es est inférieur ou égal à trois. La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.



ÉLECTIONS INTERNES

13 MAI - 04 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Code de l'établissement : _____

N° du département

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Secrétaire du S1 : _____

Tél : _____

Trésorier du S1 : _____

Tél : _____

Nombre de syndiqués ayant cotisés :

RÉSULTATS DES VOTES

1. ÉLECTION À LA CA NATIONALE

VOTANTS

NULS OU BLANCS

EXPRIMÉS

LISTE UNITÉ ET ACTION

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

LISTE ÉMANCIPTION

LISTE URIS

2. SECRÉTARIAT DE CATÉGORIE AU VERSO

3. ÉLECTION À LA CA ACADÉMIQUE

VOTANTS

NULS OU BLANCS

EXPRIMÉS

LISTE UNITÉ ET ACTION

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

4. ÉLECTION DES BUREAUX DE S2

VOTANTS

NULS OU BLANCS

EXPRIMÉS

	Unité et Action	Liste d'union	École émancipée	Pour un Syndicalisme Combatif
07				
26				
38				
73				
74				

2. SECRÉTARIAT DE CATÉGORIE

VOTANTS

NULS OU BLANCS

EXPRIMÉS

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENdicATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	Nombre d'exprimés par catégorie
Agrégé-e-s	LUIS BERTHELOT	BLANCH HELOU	BIGNON ABA	MIGNOT LIONS	
Certifié-e-s, adjoints d'enseignement, PEGC	OCHANDO MEYSONNIER	BOCHEREAU MOUSSET	ALOUSI GOUBAYON	TOURNEUR LACOUDRE	
Non-titulaires	HAFFNER PESCHARD	DEHAS BLOOMER-LUDWIG	MAMARBACHI BEYLARD		
CPE	MACE RALUY	GARNIER-ROUSSILHE BEKHTARI	DUBACQ LE BOHEC		
Psy-ÉN EDO	DURIEZ BERTAUD	FARADONI	DELIGNI HOPITAL _____		
Retraité-e-s	MOROS LAINÉ	PIATTI FERNANDEZ	SCHIMMER BERTRAND	DANRY LEFEBVRE	
Étudiant-e-s- surveillant-e-s, personnels de vie scolaire	CASSAND PLOUVIEZ	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL	BEN ABDALLAH BEN MOULOUd		

Nombre total
d'exprimés

Signature des membres de la commission de dépouillement :

Le secrétaire du S1

Le Trésorier

Autre(s) membre(s)